

ASSEMBLÉE NATIONALE
3 avril 2025

FIN DE VIE - (N° 1100)

AMENDEMENT

N ° AS353

présenté par
M. Bazin

ARTICLE 15

Compléter la seconde phrase de l'alinéa 12 par les mots :

« désignés par l'ordre national des médecins ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision qui vise à ce que les deux médecins faisant partie des membres de la commission nationale de contrôle soient désignés par leur Ordre.